



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui autorise le sieur de la Rochette, préposé à la liquidation des papiers du Canada, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute du présent arrêt, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris, & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêts seulement.

Du 14 Octobre 1767.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son Conseil le 29 juin 1764, par lequel en ordonnant la liquidation des Lettres de change & Bil-

L 6

